



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril à 18h30 heures,

Convocation : 30/03/26

Affichage : 16/04/26

Nombre de membres

En exercice : 11

Procurations : 00

Votants : 11

Etaient présents : Madame Maria BOTELLA – Monsieur Xavier CAILLARD – Madame Catherine COCHARD – Monsieur Jérôme RAGOT – Madame Gisèle RUEL – Monsieur Denis DUCROCQ – Madame Emma LEFEVRE – Monsieur Yannick ALENCON – Madame Corinne THOMAS – Monsieur Hervé LEFORT – Madame Emie GOURSAUD.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Emma LEFEVRE

24.2026 Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'Union des marais de la Charente Maritime (UNIMA)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA) et notamment l'article 10 précisant la composition du Comité Syndical

Considérant, que la commune de l'Île d'Aix adhère à l'UNIMA.

Considérant que la commune doit élire 1 représentant.

Considérant que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant l'appel à candidatures

1 REPRESENTANT

Gisèle RUEL

Considérant que si une seule candidature a été déposée après appel, la nomination prend effet immédiatement sans vote et il en est donné lecture par Madame le Maire.

Gisèle RUEL est désignée en qualité de représentante de la commune au sein de l'Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA), à 9 voix pour et 2 abstentions.

Secrétaire de séance

Madame Emma LEFEVRE

Le Maire

Madame Maria BOTELLA

AR Prefecture

017-211700042-20260403-24_2026TER-DE
Reçu le 16/04/2026